



16^{ème} RALLYE REGIONAL « 24 DORDOGNE PERIGORD »

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : **Lundi 6 Février 2012**
Clôture des engagements : **Lundi 5 Mars 2012**
Parution du road-book : **Dimanche 11 Mars 2012 au Bar du Centre, Rue du Docteur Pierre Millet à Saint Pardoux la Rivière (24)**
Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 11 Mars 2012 de 9h00 à 19h00, Vendredi 16 Mars 2012 de 14h00 à 20h00**
Vérification des documents et des voitures : **Samedi 17 Mars 2012 de 8h00 à 13h00 à la Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)**
Heure de mise en place du parc de départ : **Samedi 17 Mars 2012 à 8h15**
1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **Samedi 17 Mars 2012 à 11h00**
Publication des équipages admis au départ : **Samedi 17 Mars 2012 à 13h30**
Départ de la 1^{ère} étape : **Parc fermé, Place Henri Brives Saint Pardoux la Rivière le Samedi 17 Mars 2012 à 15h30 (1^{ère} voiture)**
Arrivée de la 1^{ère} étape : **Parc fermé, Place Henri Brives Saint Pardoux la Rivière le Samedi 17 Mars 2012 à partir de 16h56 (1^{ère} voiture)**
Publication des résultats partiels: **Parc fermé, Place Henri Brives Saint Pardoux la Rivière le Samedi 17 Mars 2012 après l'arrivée de la dernière voiture**
Départ de la 2^{ème} étape : **Parc fermé, Place Henri Brives Saint Pardoux la Rivière le Dimanche 18 Mars 2012 à 9h00 (1^{ère} voiture)**
Arrivée de la 2^{ème} étape : **Parc fermé, Place Henri Brives Saint Pardoux la Rivière le Dimanche 18 Mars 2012 à partir de 12h52 (1^{ère} voiture)**
Vérifications finales : **Atelier Gauthier Route de Thiviers 24470 Saint Pardoux la Rivière**
Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au tableau d'affichage situé à l'entrée du parc d'arrivée Place Henri Brives à St Pardoux la Rivière**
Remise des prix : **Dimanche 18 Mars 2012 à 16 heures 30**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud Ouest, en qualité d'organisateur administratif et l' Ecurie Dordogne Périgord en qualité d'organisateur technique, organisent les 17 et 18 Mars 2012 le

16^{ème} Rallye Régional 24 Dordogne Périgord.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine N° 5 en date du **20 Décembre 2011** et a reçu l'agrément d'organisation N° R 23 de la FFSA en date du **20 Janvier 2012**.

Comité d'Organisation

Président : Paul Gauthier Moulin de la Rebiere 24470 Saint Pardoux la Rivière

Membres : Michel Duché, Claude Lemblé, Thomas Brocard, Annie Gauthier, Christophe Couttier, Pascal Dindeau, Pierre Troussard, Patrick Girardeau

Secrétariat du Rallye :

Mr Thomas BROCARD

Adresse : **5, rue de la Barre 24470 ST PARDOUX LA RIVIERE**

Téléphone : **07.60.91.12.14 ou 05.53.56.77.44**

Mail : thomasbrocard@orange.fr

Permanence du Rallye : Mr Thomas BROCARD, 5 rue de la barre 24470 ST PARDOUX LA RIVIERE

Et à compter du Samedi 17 Mars 2012 au PC situé à la Mairie de Saint Pardoux le Rivière

Organisateur administratif

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

8, Place des Quinconces 33000 BORDEAUX

Organisateur technique

ECURIE DORDOGNE PERIGORD Monsieur Paul Gauthier

Moulin de la Rebière 24470 SAINT PARDOUX LA RIVIERE

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	TRONCAL	Guy	1056 / 1706
Directeurs de Course Adjoints	TEILLARD	Laurent	10182 / 1706
	ANDRIEU	Guy	144925 / 0906
Directeurs de Course ES	VAURIE	Michel	1059 / 1706
	RIBIERE	Serge	17315 / 1708
	MASDIEU	Pierre	163437 / 1706
	VAUCIEUX	Xavier	32991 / 1706
Directeurs de Course Voiture Tricolore	MANCINELLI	Jean-Pierre	27809 / 1721
	BEGARIE	Jean	56385 / 1714
Directeur de Course Adjoint Voiture Damier	QUINQUIS	Raymond	10109 / 1009
Juge de fait	BOUSSARIE	Jean-Marie	49252 / 1009
Commissaires Sportifs: (Président)	LABEYRIE	Jean-Claude	1996 / 1009
Membres	FOURCADE	Annie	15323 / 1006
	COMBE	Robert	11108 / 1006
	LARQUEY	Serge	8454 / 1006
Commissaires Techniques (responsable)	FOURCADE	Alexandre	28760 / 1006
	PINA	Claude	13191 / 1004
	GIBISSIER	Paul	19279 / 1004
	DAURAT	Cédric	111570 / 1722
	LAFOND	Bernard	14448 / 1101
	FOURCADE	Jean-François	8460 / 1006
Chargés des Relations concurrents (responsable)	BONNET	Gérard	55586 / 1706
	Dr GILARDIE	Alain	
Médecins (responsable)	Dr CHEPEAU	Benoît	
	TROUSSARD	Pierre	

1.2. ELIGIBILITE

- Le Rallye 24 Dordogne Périgord compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes 2012 avec le Coefficient 2
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine 2012
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin 2012
- Le Challenge des Commissaires du Comité Aquitaine 2012

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 17 Mars 2012 de 8h00 à 12h45 à : Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 17 Mars 2012 de 8h15 à 13h00, Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)

Les vérifications finales seront effectuées :

Atelier Gauthier Route de Thiviers 24470 Saint Pardoux la Rivière

Tarif horaire de la main d'œuvre: 45 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au rallye 24 Dordogne Périgord doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 5 Mars 2012 minuit

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont libres pour 2012 et sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
- **pour tous les équipages s'engageant avant le Lundi 27 Février 2012**
cachet de la Poste faisant foi (tarif spécial fait par l'organisation) : 240 €

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.9. **Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales**

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International pour les voitures du Groupe A (y compris Super 2000, Kit-Car, Super 1600, les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T, R4), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des Groupes F2000, FRC, FA, FN, GT de Série 2 roues motrices et Z.

4.3. ASSISTANCE

4.3.1.1. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à la ZI Bâticole à Saint Pardoux la Rivière.

4.3.2.3. Parc d'Assistance

Dans chaque parc d'assistance les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
 - **Le piquetage est interdit sur la partie goudronnée du parc d'assistance.**
 - **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 16^{ème} Rallye Régional 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 91,800 km.

Il comprend 2 étapes et 3 sections.

- 1 étape et 1 section le samedi 17 Mars 2012
 - 1 étape et 2 sections le dimanche 18 Mars 2012
- Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.600 km.

Un reclassement sera effectué à la fin de la 1ère étape du samedi 17 Mars 2012

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 St PARDOUX LA RIVIERE 7,9 km

ES 2-4-6 SAVIGNAC DE NONTRON 5,3 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du Dimanche 11 Mars 2012 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

3 passages maximum de reconnaissance.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu le **Dimanche 11 Mars 2012 de 9h00 à 19h00, Vendredi 16 Mars 2012 de 14h00 à 20h00 et le Samedi 17 Mars 2012 de 8h00 à 12h00**

- 7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasuble et Combinaison Blanche
 - Chef de poste : Chasuble

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10. PRIX

**LES PRIX DE SCRATCH ET GROUPE SONT CUMULABLES
LES GROUPE ET CLASSES NE SONT PAS CUMULABLES**

La remise des prix se fera en chèques et en lots.

CLASSEMENTS	PREMIER	DEUXIEME	TROISIEME
SCRATCH	300,00 €	220,00 €	160,00 €
GROUPE	250,00 € *	150,00 € si plus de 5 partants	100,00 € si plus de 10 partants
CLASSES	240,00 € *	120,00 € si plus de 5 partants	80,00 € si plus de 10 partants
CLASSEMENT FEMININ	200,00 € (100,00 € si moins de 3 Partantes)		

*Si, moins de 3 partants, montant divisé par 2

Des coupes et trophées récompenseront les 5 premiers au scratch, les 3 premiers de groupe et les premiers de classe.

Les commissaires de route seront récompensés par des lots et coupes tirées au sort.

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 18 Mars 2012
à 16 heures 30
à la Salle Polyvalente de Saint Pardoux la Rivière